

COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 A 10H

PRESENTS : Messieurs Alain POYART, François LOUVEGNIES, Daniel DAZIN, Michel DELVALLEE, Jean-Claude FOVEZ, Daniel JOPEK, André LEGRAND, Madame Colette WATREMEZ.

EXCUSES : Monsieur le Président Pierre HERBET, Messieurs Michel MANESSE, Michel LO GIACO, Michel LEFEBVRE, Bernard CARPENTIER, Mickaël HIRAUX, Jean-Luc PERAT, Daniel ZIMMERMAN, Mesdames Corinne DEROO, Christine BASQUIN, Martine ROUX,

ABSENTS : Messieurs Bernard LARZET, Alain DELTOUR, André DUCARNE, Henri BOUTE, Bernard CHAUDERLOT, Denis DEGARDIN, Serge DEVORSINE, Pierre DEVREESE, Xavier DUBOIS, Francis DUPIRE, Alain DURIGNEUX, Jean-Luc FIERAIN, Claude GARY, Jean-Yves HERBEUVAL, Sylvain JENOT, Nicolas LEBLANC, Philippe LETY, Yvon MILLE, Nicolas NESEN, Abdelkarim NEZZARI, Monsieur ORI, Roger PRINCELLE, Guislain ROSIER, Lucien SERPILLON, Jean-Louis SIMON, Damien TENRET, Pascal THERY, Mesdames Delphine AUBIN, Nicole DEMILLY, Danielle DRUESNES, Zahra GHEZZOU, Marie-Sophie LESNES.

Alain POYART, vice-Président présente les excuses de Pierre HERBET, actuellement hospitalisé et lui souhaite un prompt rétablissement au nom de l'ensemble de ses collègues.

Il assume donc la présidence de cette réunion qui est la conséquence de l'absence de quorum constatée lors la réunion du 16 novembre dernier.

A l'ordre du jour étaient inscrits les points suivants :

1/ REUNION DU COMITE DU 19 JUIN 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion ne fait l'objet d'aucune remarque et est donc définitivement adopté.

2/ MODIFICATION DES STATUTS

Chaque membre a reçu le compte rendu des réunions des 5 septembre et 15 octobre 2018, du groupe de travail chargé de proposer une modification des statuts pour répondre à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM). Après avoir donné quelques précisions sur les modalités de désignation des délégués, le Président sollicite l'avis de ses collègues sur la proposition de répartition suivante :

- Communes de l'Agglomération du Val de Sambre (AMVS) : 23 délégués
- Communes de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA) : 11 délégués
- Communes de la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA) : 6 délégués
- Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : 15 délégués

Après débat, le comité accepte ces propositions et mandate le Président pour les intégrer dans les statuts. La nouvelle version statutaire sera ainsi transmise pour avis préalable au contrôle du service de légalité puis reviendra devant le comité pour une approbation définitive qui permettra de recueillir l'avis de chaque collectivité membre dans le délai réglementaire de 3 mois.

3/ ACTIONS REALISEES PAR ENEDIS EN 2017

Le comité prend connaissance du bilan des activités réalisées par ENEDIS en 2017 conformément au contrat de concession signé avec le syndicat.

4/ TRAVAUX EFFACEMENT RESEAU COMMUNES D'OHAIN ET TAISNIERES SUR HON

Après débat, le comité décide d'abonder à hauteur de 20% l'aide du FACE de 32,5% attribuée aux communes d'Ohain et Taisnièresur Hon pour des travaux d'enfouissement de réseaux suivant les budgets prévisionnels détaillés dans la fiche accompagnant l'ordre du jour. Il est précisé que le

Syndicat, maître d'ouvrage des opérations, ne lancera les ordres de service qu'après accord de la commune sur le remboursement de sa quote-part.

5/ REVERSEMENT AUX COMMUNES DE LA SUBVENTION RECUE AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DU CONTRAT DE CONCESSION

Le comité prend connaissance des projets de travaux d'enfouissement réalisés par les communes (rurales ou urbaines) en 2018 entrant dans les critères définis par ENEDIS au titre de l'article 8 du contrat de concession. L'aide étant limitée à 100.000€ par an, le comité décide d'octroyer une subvention de 20% sur les projets concernant les communes de Recquignies, Villereau et Fourmies.

Une convention de financement sera établie avec chaque commune qui ne sera versée qu'à réception des justificatifs des dépenses éligibles (réseau d'électricité) étant rappelé que les communes sont maîtres d'ouvrage de leurs projets.

A ce jour les montants éligibles ne sont pas finalisés notamment pour les chantiers de Fourmies. Le comité souhaite donc un report dans le budget 2019 des crédits non utilisés cette année dans la limite des 100.000€.

Afin de « reprendre la main » sur ce dossier, un courrier sera adressé à chaque maire pour connaître ses projets d'effacement de réseaux en 2019, ce qui permettra au syndicat de planifier sa participation.

A ce sujet la question des communes de moins de 2.000 habitants classées en régime urbain par l'Etat est reposée puisqu'elles ne peuvent plus financer leurs travaux concernant le réseau d'électricité par le Syndicat mais doivent s'adresser directement à ENEDIS. Le Bureau étudie quelques solutions tout en rappelant que la proposition d'assistance aux communes concernées pour revoir leur situation auprès de l'Etat est restée sans réponse.

6/ PROGRAMME DE TRAVAUX FINANCES PAR LE CAS-FACE EN 2018

La liste des travaux retenus et financés au titre du programme 2018 a été transmise à chaque délégué. Elle permet de constater qu'un total de 1.156.000€ comprenant les TUI (travaux urgents et inopinés) pourra être inscrit dans le budget 2019 du syndicat. A signaler qu'à ce jour le programme 2014 est entièrement soldé et que la quasi-totalité des chantiers du programme 2015 sera réceptionnée début décembre.

7/ DECISION MODIFICATIVE 2018

Une décision modificative est nécessaire pour effectuer un transfert de crédits du chapitre 65 (reversement TCFE) excédentaire vers le chapitre 011 (frais de personnel) à hauteur de € pour régulariser des charges à caractère social.

8/ AVENANT AU CONTRAT SIGNE AVEC ENEDIS

A l'unanimité le comité autorise la signature de l'avenant n°9 au contrat de concession signé avec ENEDIS qui va permettre de maintenir à un niveau acceptable les redevances R1 et R2 jusqu'à la signature du nouveau contrat qui pourrait intervenir à l'automne 2019.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 11h30.

Le Président

Pierre HERBET